

LES ASSISES CITOYENNES ACTE 2

« Poursuivre ensemble la refonte de la démocratie locale à Grenoble »

Présentation du nouveau dispositif d'interpellation et de votation d'initiatives citoyennes

> DOSSIER DE PRESSE SAMEDI 23 JANVIER 2016

> > Contact Presse Service presse presse@grenoble.fr

Les 1ères Assises Citoyennes organisée en novembre 2014, en présence de plus de 800 participants, avaient été l'occasion de **fixer un cap** en matière de **démocratie locale** et **d'explorer de nouveaux outils** de participation avec les Grenoblois.

« Relever le défi de la participation citoyenne, c'est d'abord se doter des outils et des règles du jeu qui permettent à chacun de devenir un contributeur de l'histoire de notre ville »

Pascal Clouaire

En 2015, le **1**^{er} **budget participatif** (800 000 euros) a été lancé, des **conseils citoyens indépendants** ont été créés et de **nombreuses démarches participatives** ont été menées dans la Ville.

Les Assises Acte II sont l'occasion de poursuivre ensemble la démarche engagée et de **donner la parole** aux conseils citoyens indépendants, d'améliorer le budget participatif, d'**expérimenter** les fonds de participation des habitants, d'**échanger** sur la ville de demain ou encore sur la place des habitants dans les équipements culturels municipaux... Tout au long de la journée, l'opportunité sera également donnée aux habitants de **découvrir** de nombreuses initiatives citoyennes ou municipales en cours.

Dans ce cadre privilégié d'échanges avec les Grenoblois, le nouveau dispositif d'interpellation et de votation d'initiatives citoyennes sera présenté.

« Par ce nouveau dispositif, inédit en France, nous donnons à tous les Grenoblois de + de 16 ans, d'avantage de pouvoir d'agir. Nous avons souhaité un dispositif simple, facilement appréhendable et engageant pour notre majorité municipale.

Au milieu des bouleversements que traverse notre pays, Grenoble fait le choix d'élargir et de faire vivre la citoyenneté en actes »

Pascal Clouaire

En résumé

Les habitants peuvent lancer une pétition. Si elle atteint les **2 000 signatures de Grenoblois**, la question est alors présentée puis débattue en Conseil Municipal.

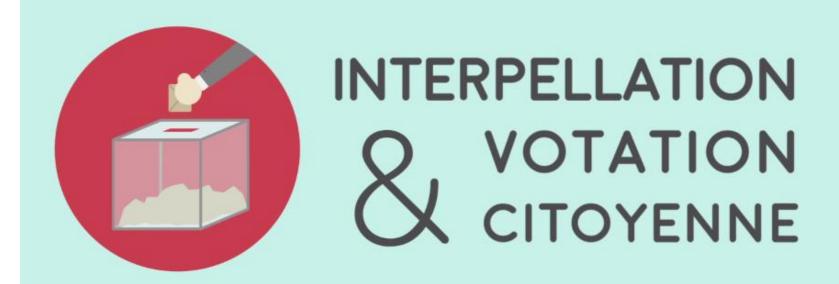
Soit elle est adoptée directement par le Conseil Municipal (par le biais d'une délibération), soit elle est soumise au vote dans le cadre d'une **votation citoyenne organisée une fois par an par la Ville**.

La Ville s'engage à suivre le résultat de la votation si la proposition réunit **20 000 voix majoritaires.**

Appui d'expertise

Pour préparer ce dispositif inédit lancé par la Ville de Grenoble, la Ville a travaillé en partenariat avec le milieu universitaire, avec en particulier :

- Un rapport commandé par la Ville de Grenoble en janvier 2015 à Raul Magni Berton, professeur de Science politique à Science-Po Grenoble, intitulé « Etude des mécanismes de démocratie directe applicables à la ville de Grenoble » d'avril 2015.
- Les travaux de Romain Rambaud, professeur de droit public à l'Université de Grenoble-Alpes.



INTERPELLATION DU CONSEIL MUNICIPAL





Dépôt d'un projet de pétition formulaire officiel Ville



Vérification recevabilité compétence, légalité

Recueil des signatures
Objectif: 2000
grenoblois de + 16 ans



Contrôle des signatures

Présentation de la pétition en conseil municipal



Débat en conseil municipal sur la proposition

Délibérations en Conseil municipal





Votation citoyenne
Objectif: soumettre la
proposition aux grenoblois

VOTATION CITOYENNE



Campagne pour ou contre la proposition

Participation au vote des grenoblois de plus de 16 ans







Communication sur les propositions soumises au vote

Organisation votation une fois par an

Proposition adoptée si 20 000 voix majoritaires



Mise en œuvre de la proposition dans les 2 ans